

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 20 (1912)
Heft: 2

Artikel: L'abbaye de Payerne
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

témoignage de l'estime et de la confiance qu'avait su inspirer le médecin lausannois. Le séjour de Tissot en Italie — on sait qu'il fut appelé comme professeur à Pavie — son séjour à Paris où il s'occupa quelque temps de l'éducation de son neveu, nous ont valu des lettres d'un intérêt plus général de cet homme qui a été en relation avec toutes les classes de la société de son temps, et particulièrement avec des gentilshommes et plusieurs souverains.

(*A suivre.*)

H.-F. SECRÉTAN.

L'ABBAYE DE PAYERNE

I

La ville de Payerne doit son nom à Paternus ¹, un Romain qui possédait il y a plus de quinze cents ans une partie tout au moins du domaine sur lequel cette localité s'est édifiée. Le domaine de Paternus était vraisemblablement une de ces grands propriétés dont on nous montre les tenanciers, serfs, colons ou hommes libres, groupés dans des masures bâties au bord d'un chemin formant rue, agglomération qui est à l'origine d'un grand nombre de nos villages modernes. C'était une *villa* au sens ancien du mot, et c'est dans cette agglomération que saint Maire, le premier évêque de Lausanne, qui en était devenu propriétaire à la fin du VI^e siècle, construisit une église dédiée à Notre Dame, et qui fut inau-

¹ Le nom de *Paternus* est assez fréquent en Suisse. Un *Paternus* fut au II^{me} siècle duumvir de la colonie flavienne, à Avenches. D'autres figurent sur diverses inscriptions romaines. Un *Paternus* a donné son nom au lieu dit de Parnay, à Oulens. Celui qui a fondé Payerne nous est inconnu. Mais M. Ch. Vuillermet, dans ses fouilles de l'Abbatiale de Payerne en 1899, a trouvé, encastrée dans le mur de fondation de la chapelle de Grailly, une inscription tumulaire où on lit le nom *Pater...* s'il s'agit bien de *Paternus*, nous aurions là probablement l'épithaphe du fondateur de Payerne. Aussi serait-il très important de dégager cette pierre.

gurée le 24 juin 587¹. Par cet acte, Marius ne créait pas la *villa* de Payerne, née bien avant lui, mais il l'ouvrait à la vie chrétienne².

Il faut remarquer que l'évêque conserva la propriété de son domaine, dont il détacha seulement la dot de la nouvelle église, dot formée de terres, de champs, de condemines disséminés tout autour, et même, semble-t-il, de vignes. Et il faut aussi relever que, d'après le Cartulaire de Lausanne³, des biens que Marius donna au temple de Payerne, le Chapitre reçut plus tard la dîme⁴ — dont les religieux de Payerne et les sires de Montagny usurpèrent une bonne partie — et l'évêque le reste des terres domaniales et des vignes. Ceci démontre, à notre avis, qu'à un moment donné, antérieur au X^e siècle, la chapelle de Payerne et ses biens furent réunis à l'église de Lausanne.

Pendant près de quatre siècles, l'histoire de Payerne nous est inconnue. Nous voyons le pays dévasté par les troupes germaniques en 894, puis par les Hongrois et les Sarrasins. C'est au lendemain de cette tourmente que naquit le couvent de Payerne, et celui-ci nous apparaît comme une sentinelle sacrée placée à l'entrée du pays romand pour le protéger contre des invasions du nord.

¹ *Cart. laus.* p. 29. Sur la date, Cf. Besson, les *Origines des Evêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 177.

² Le *Cartulaire de Lausanne* dit que Marius construisit *templum* « et » *villam*. Nous croyons que ce *et* est une faute de scribe et qu'il faut lire *in*. Le domaine soit la *villa* de *Paternus* existait certainement avant saint Maire, et si celui-ci avait voulu créer de toutes pièces un bourg au sens moderne du mot, on aurait mis *vicus*. En réalité, Marius a dû simplement doter d'un lieu de culte les cultivateurs et artisans de son domaine.

³ *Cart. laus.* p. 31-32.

⁴ En 1228, le chapitre de Lausanne possédait encore la dîme de 39 poses de terre à Payerne et de 68 poses à Corcelles (*Cart. laus.* p. 309-310). En 1314, cette redevance porte le nom de « dîme de saint Maire » (A. C. V. *Reg. Cop Payerne*, n° 330) et ce nom est resté en usage jusqu'au XVIII^e siècle.

Comme nous l'avons dit ailleurs¹, la fondation de ce monastère nous paraît être une œuvre collective. L'évêque de Lausanne Magnère donna aux religieux l'église même de Payerne² et une partie de ses biens. C'est peut-être lui qui assujettit au nouveau couvent l'ancien prieuré de Baulmes³ avec les églises d'Orbe et de Bonvillars qui en dépendaient. La reine Berthe donna le 1^{er} avril 962 un important domaine à Payerne et aux environs. De ses enfants, le roi Conrad céda l'alleu de *Curte* qui est peut-être Chiètres ; le duc Rodolphe les domaines de Colmar et d'Hittenheim. Sa fille, l'impératrice Adelaïde, qu'un contemporain, l'abbé Odilon, qualifie de fondatrice du couvent, fit peut-être faire la bâtisse à ses frais.

Le couvent fut édifié tout auprès de l'église paroissiale fondée par saint Maire, où les religieux célébrèrent sans doute leurs premiers offices⁴. Mais bientôt s'éleva un nouveau sanctuaire, à l'imitation de l'église de Cluny, et que la reine Berthe et l'impératrice Adelaïde se plurent à orner. Ce que fut cette église, nous ne le saurons exactement que lorsqu'on aura fait à Payerne des fouilles aussi méthodiques qu'à Romainmôtier. Toutefois, M. Rahn⁵ a déjà établi que la tour Saint-Michel fait partie du plan primitif, et en 1899,

¹ Dans la *Revue historique vaudoise*, 1911, p. 271 et suiv., *Le Testament de la reine Berthe*.

² Nous nous fondons sur le fait que les biens de l'église primitive étaient devenus la propriété de l'évêque et du chapitre, ce qui fait que le monastère n'a pu devenir le propriétaire de l'église que par cession de ces derniers.

³ M. Reymond, *Des origines du prieuré de Baulmes*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1905, p. 335 et suiv. L'église Sainte-Marie de Baulmes est mentionnée en 966. (*Mon. Hist. Patriae*, t. I., p. 210).

⁴ D'après les comptes de la ville de Payerne, on célébrait en mai la fête de la dédicace de l'église abbatiale, et le 25 juin celle de l'église paroissiale.

⁵ Rahn, *l'Eglise abbatiale de Payerne*, Lausanne 1893.

M. Vuillermet¹ a constaté que la tour de la croisée reposait tout d'abord non pas sur les piliers actuels, mais sur les piliers de la nef immédiatement antérieurs. La première église abbatiale était donc plus petite que l'église présente, et avait une abside différente.

C'est là que, peu après la fondation du couvent, la reine église abbatiale était donc plus petite que l'église présente, et tard sa fille Adelaïde fut inhumée à Murbach en Alsace, dans un autre monastère de sa création.

II

Nul ne saura jamais quel service la reine Berthe et son entourage rendirent à notre pays en le faisant bénéficier par les établissements de Romainmôtier et de Payerne de la vie intellectuelle prodigieusement intense qui découla de l'ordre bénédictin de Cluny pendant les trois premiers siècles de son existence. L'historien n'a rien enregistré du renouveau de vie religieuse que ces moines durent apporter dans nos contrées. Elle ne dit rien du travail de ces religieux occupés, leurs oraisons achevées, tantôt à copier des manuscrits, tantôt à cultiver la terre et à rendre à l'agriculture, par exemple, les plaines marécageuses de la Broye et de Chiètres. Elle ne dit rien non plus de son action politique et intellectuelle à une époque où les abbés de Cluny et de Payerne traitaient presque sur le pied d'égalité avec les papes et les empereurs, intervenant comme médiateurs dans les plus grands conflits du monde civilisé d'alors.

¹ M. Vuillermet a bien voulu nous communiquer le résultat de ses importantes recherches, sur lesquelles aucune publication n'a encore été faite. Selon M. Vuillermet, ce changement indique une phase constructive des plus importantes de cet édifice. A partir de cet endroit, l'église a été élargie, ce qui prouve un très sensible progrès dans la construction des voûtes, et toute la facture de la nouvelle croisée et du chœur exécutés sur un plan plus spacieux que ne le prévoyaient les parties occidentales de la nef montre plus de sûreté et plus de maîtrise dans la construction.

L'abbé Mayeul de Cluny vint souvent à Payerne. Il s'y arrêta vraisemblablement en juillet 972¹, au lendemain de sa captivité chez les Sarrasins dans le Valais, et l'année suivante, à la même date, il obtenait de l'empereur un diplôme de confirmation des domaines alsaciens de l'abbaye de Payerne². C'est dans ce dernier monastère que son successeur, l'abbé Odilon, guérit miraculeusement le moine Rodolphe d'une tumeur à la gorge³ ; c'est de là qu'en 998⁴ il détacha un essaim qui alla fonder le prieuré de Bevaix. C'est là qu'Odilon connut et apprécia l'impératrice Adelaïde. Cette souveraine vint à Payerne une dernière fois en 999 prier sur le tombeau de sa mère et réconcilier son neveu Rodolphe III avec les grands du pays. L'abbé de Cluny célèbre à cette occasion sa profonde piété et son inépuisable charité envers les religieux et envers les pauvres de la région de Payerne⁵.

Quoique Rodolphe III ait fait plusieurs séjours à Payerne, aucun roi de Bourgogne n'est enterré dans l'abbatiale⁶. Mais c'est là que, le 2 février 1033⁷, l'empereur Conrad vint recueillir la succession du dernier Rodolphien, et se faire proclamer roi en présence d'une partie des seigneurs de la Bourgogne. On ne sait trop quel parti les moines de Payerne prirent dans les années d'anarchie qui suivirent. En 1049, l'abbé Odilon dut envoyer⁸ le moine Hugues auprès

¹ Cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 98.

² *Mon. Hist. Germ. Ottonis II, diplomata*, n° 51, du 25 juillet 973.

³ Cf. Jarret, *Saint Odilon*, abbé de Cluny. Lyon 1908, p. 264.

⁴ Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 2453. C'est sans doute en raison de ce fait qu'en 1364 encore, le prieuré de Bevaix devait à celui de Payerne une redevance annuelle de 22 poissons. (A. C. V. *Reg. Cop. Payerne*, n° 349).

⁵ et ⁸ Cf. Jarret, *Saint Odilon*, p. 316. 748.

⁶ Lors des fouilles de 1818, on a trouvé dans le chœur, devant le maître autel, deux squelettes d'hommes. Mais il ne s'agit pas des rois de Bourgogne. Ceux-ci ont été enterrés, Rodolphe II, à Saint-Maurice, Conrad, à Vienne, Rodolphe III, à Lausanne.

⁷ Wipon, *vita Chunradi*, 30. Cf. Jacob, *Le royaume de Bourgogne*.

de l'empereur Henri III, afin de fléchir le courroux du souverain contre le prieur de Payerne qui s'était emparé des droits régaliens ¹. Un diplôme impérial du 4 décembre 1049 ² montre que ce voyage réussit.

La même année, ce moine Hugues devint abbé de Cluny et de Payerne. Il gouverna l'ordre pendant soixante ans, et nous connaissons quelques-uns des prieurs qu'il plaça à la tête du monastère de la Broye : Aldrade, qui fut le compagnon et le conseiller de saint Pierre Damien ³, Gaufred ⁴, et enfin Udalric (1075 environ), que l'Église a canonisé, qui osa s'élever publiquement contre la conduite de Bourcard d'Oltingen et qui a rédigé les Coutumes de Cluny, c'est-à-dire la règle de l'ordre, important témoignage du travail, de la culture et de la discipline des moines de cette époque.

L'abbé Hugues, auquel on doit l'abbatiale de Cluny, fut un grand constructeur d'églises. C'est à son administration, à la fin du XI^e siècle, que M. Rahn fait remonter les débuts de la construction de l'église abbatiale de Payerne, travail commencé dans la partie centrale et occidentale, poursuivi lentement, de telle sorte que les parties orientales sont postérieures d'un demi-siècle et se ressentent des progrès réalisés à Cluny même par l'abbé Hugues dans la basilique mère. Et il faut noter à ce propos ce détail curieux qu'au cours de ses travaux d'exploration, M. Vuillermet a découvert, dans le monte-charge établi par les Bernois dans le transept nord une pierre tombale, marquée d'une grande croix, sur les bras de laquelle sont gravés l'équerre et le marteau, signes probables que l'un des anciens maîtres des

¹ La charte du roi Conrad, du 8 avril 962, comprend la concession à Payerne du droit de marché et de monnaie, mais on ne voit pas que ce couvent ait frappé monnaie. Il en fut peut-être empêché par Henri III.

² Bruel, *Cart. Cluny*, n° 171.

³ P. Egger, *Cluniazenser-Klöster in der Westschweiz*, p. 130 (Vers 1060).

⁴ *Cart. Romainmôtier*, p. 452 (Vers 1067).

œuvres de l'abbatiale est mort à la peine, et que la dalle recouvrait primitivement son tombeau.

III

Il est vraisemblable qu'à cette époque, le monastère de la reine Berthe devait posséder des biens importants. Mais si nous faisons abstraction du pseudo-testament de la reine, nous ne connaissons avec certitude que le domaine de Chiètres d'une part, ceux de Colmar et d'Hittenheim en Alsace de l'autre, ces derniers parce que les droits de l'abbaye de Payerne sont confirmés par de nombreux diplômes impériaux¹. Nous avons dit pourquoi nous pensons que le prieuré de Baulmes et les églises d'Orbe et de Bonvillars furent au nombre des cadeaux que le monastère reçut de l'évêque de Lausanne à son berceau. Il est très vraisemblable que les droits de l'abbaye sur les églises paroissiales de Dompierre, de Chandon et de Matran dans la Broye datent aussi de la première période. Nous ne savons rien de sûr concernant les domaines plus éloignés de Pully, de Prevessin (mentionnés dans le « testament » de Berthe), de Luins² à la Côte et de Leaz³ au pays de Gex. Toutes ces localités sont mentionnées (à l'exception d'Hittenheim) dans la bulle du pape Calixte II, du 3 avril 1123, dont l'authenticité est, il est vrai, contestée⁴, mais qui, cependant, dans l'énumération des biens précités, doit correspondre à la réalité.

¹ Diplômes d'Otton II, du 25 juillet 973. du 15 juin 985 et du 25 octobre 986 ; d'Otton. III du 6 février 998 ; d'Henri II, du 21 octobre 1003 ; de Conrad, du 9 septembre 1024 et de 1027.

² Faussement orthographié *Uttis* dans l'acte, *Vitis* en 1148, *Uins* en 1183.

³ *Laya* ou *Aye* au moyen-âge.

⁴ Cf. Brackmann et Kehr, *Papsturkunden der Schweiz*, p. 470, et Egger, *Cluniazenser-Klöster*, p. 249. Les motifs indiqués pour attribuer à cet acte des interpolations prêtent à des discussions que nous ne pouvons ouvrir ici. Une autre bulle de Calixte II en faveur de l'abbé Ponce de Cluny, du 3 avril 1121 (*sic*) et qui n'a pas été publiée (A. C. V. *Inv. bleu*, Payerne, ne parle que du domaine de Colmar et de la chapelle Saint-Michel à Colmar. La bulle de 1123 est dans les *Fontes rerum bernensium*, I, 383, et dans Zeerleder, *Urkunden*, n° 30.

Quelque temps après, le 4 mai 1135¹, l'évêque de Lausanne, Gui de Merlen, confirma au prieuré² de Payerne les biens que celui-ci possédait depuis quarante ans au moins ; il n'en fait malheureusement pas la spécification. Il paraît en tout cas certain qu'à ce moment, le monastère payernois ne possédait déjà plus l'église de Môtiers au Val-de-Travers que l'empereur Henri IV lui avait pourtant donnée vers l'an 1110³.

Le 26 mai 1148, le pape Eugène III, se trouvant à Saint-Maurice, confirma à son tour les biens du prieuré de Payerne⁴, et cet acte mentionne de nouvelles possessions : l'église de Corcelles près Payerne, qui venait sans doute d'être construite ; l'église de Pont-la-Ville, qui pourrait bien être un don des sires de Glane assassinés en 1127 ; l'église de Bassins à la Côte, donnée vraisemblablement par Humbert I^{er}, sire de Prangins, et dont les héritiers conservèrent l'avouerie ; le village d'Etrables (*Stabulis*) près Payerne ; ceux de Gumminen (*Gemenolt*) et de Brüttelen (*Britelgio*) dans le Vully allemand, et enfin celui d'Ornex près de Prevestin au pays de Gex, et la cure d'Orburg en Alsace. Le 15 février 1153⁵, dans un diplôme contresigné entre autres par l'évêque Amédée de Lausanne, l'empereur Frédéric I^{er} confirma à Payerne la possession des principaux de ces domaines.

¹ Zeerleder, *Urkunden*, n° 34.

² Une bulle du pape Pascal II, du 16 octobre 1110 (*Fontes rerum bernensium*, I, 363) déclare que les monastères dépendant de Cluny, soit Payerne, Romainmôtier, etc. ne sont et ne peuvent s'appeler que prieuré.

³ M. D. R., t. I, *rectorat*, p. 156 Henri IV confirma à la même époque au monastère de Payerne ses possessions en général. (A. C. V. *Inv. bleu*).

⁴ *Arch. Soc. Hist. de Fribourg*, I, 375, et *Fontes rerum bern.* I, 424. Cette bulle a soulevé les mêmes critiques que celle de 1123, sans que les conclusions de M. Kehr nous paraissent décisives. D'après un inventaire des titres de Payerne du XV^e siècle, il existait une autre bulle d'Eugène IV, de 1145, mais elle est perdue.

⁵ Zeerleder, *Urkunden*, n° 46 ; *Fontes rerum bern.* I 431 ; *Arch. Soc. Hist. Fribourg*, I, 377.

Enfin, une bulle du pape Lucius III, du 18 mars 1183¹, ajouta des vignes à Lugnorre et à Autigny, le domaine de Missy, le bois de Grandsivaz près de Mannens, l'église de Hulesten en Alsace, et surtout l'église de Fribourg fondée cinq ans auparavant par le duc Berthold de Zachringen, sur un terrain appartenant au monastère de Payerne.

En résumé, au XII^e siècle, le monastère de la reine Berthe possède le bourg de Payerne, quelques-uns des villages environnants, le grand domaine de Chiètres, de nombreux revenus dans la Broye, le Vully et la Glane ; puis des domaines importants en Alsace et au pays de Gex ; Pully au vignoble de Lavaux, Luins et Bassins dans celui de la Côte. L'ensemble de ces biens ne paraît pas égaler ceux du prieuré de Romainmôtier. Ils n'en faisaient pas moins du prieur de Payerne un des personnages les plus considérés du Pays de Vaud.

(A suivre)

Maxime REYMOND.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

Séance du mercredi 22 novembre 1911, à 2 1/2 h. au Palais de Rumine, sous la présidence de M. Mottaz.

Trois nouveaux membres sont reçus dans la Société :

MM. Marius PERRIN, prof. à l'Ecole de commerce, Lausanne ;
Maurice GABBUD, instituteur à Lourtier ;
D^r SCHRUMPF, à Chailly s/Lausanne.

LE PRÉSIDENT communique le contenu d'une lettre de M. de la Harpe, de Yens, qui parle de la vente probable du château de Vufflens, qui risque de passer entre les mains d'un étranger. Il voudrait que l'Etat fit pour Vufflens ce qu'il a fait pour Chillon. La société ne dispose pas malheureusement de capitaux qui lui permettent de s'intéresser activement à cette affaire.

M. William CART fait ensuite une conférence du plus haut intérêt, avec projections lumineuses sur Danzig et la Marienburg. Il y a été envoyé par le Conseil fédéral en 1910 avec M. le D^r A. Naef, pour y assister à un congrès archéologique, et il nous fait part de ce qu'il a vu.

Sa causerie a vivement intéressé les assistants.

¹ Zeerleder n° 69, *Fontes*, I, 472. Il y est en outre question des obédiences (bénéfices) de *Chahne* et de *Sacheiaz*, que nous ne savons où placer. Ces noms paraissent d'ailleurs avoir été dénaturés.